

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des établissements recevant du public) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, notamment concernant les procédures d'évacuation.

## FORMATION DES PERSONNELS : EXERCICE D'ÉVACUATION - INCP02 (Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes

### PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

**DURÉE : 2,5 heures de formation**

**EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes**

### LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie  
Les effets de l'incendie sur l'homme  
Le triangle du feu  
Les modes de propagation  
Les objectifs de la prévention  
Le contexte réglementaire

### PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie  
Les moyens d'alarme et d'alerte  
Prévenir et accueillir les secours

### EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

La procédure d'évacuation du site  
Organisation d'un exercice d'évacuation  
Débriefing en salle



**PROGRAMME**

### TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

